



GLOBAL REFINISH
SYSTEM



Janvier 2007

Fiche technique



AGENT COAGULANT ENVIROBASE

Agent coagulant

T499

DESCRIPTION DU PRODUIT

Présenté sous forme de poudre, l'agent coagulant T499 permet un traitement facile et efficace des eaux usées contaminées par des résidus de peinture hydrodiluable Envirobase au cours de la phase de nettoyage des pistolets de pulvérisation. Ce produit ne convient que pour le traitement des déchets hydrodiluable et ne doit être en aucun cas utilisé pour les déchets solvantés.

NETTOYAGE DES PISTOLETS DE PULVERISATION

Il est recommandé d'utiliser de l'eau pour nettoyer les pistolets de pulvérisation dans une fontaine de lavage prévue à cet effet.

1. Retirer le chapeau du pistolet et le nettoyer si nécessaire.
2. Transvaser l'excédent de peinture du pot dans un récipient destiné aux déchets de peinture.
3. Remplir le pot avec de l'eau à mi-hauteur et l'agiter vigoureusement.
4. Vider les déchets obtenus dans la machine de nettoyage des pistolets.
5. Enlever tout résidu de peinture.
6. Retirer le pot et le rincer.
7. Nettoyer les canaux internes avec de l'eau propre.
8. Une fois que le pistolet est complètement propre, le remonter et faire passer une petite quantité d'agent de dilution Envirobase T494 à travers le pistolet.
9. S'assurer que le pistolet est entièrement sec avant de le ranger ou de l'utiliser à nouveau.

Remarque : consulter le manuel de la machine de nettoyage des pistolets avant la première utilisation.

TRAITEMENT DES DECHETS

En moyenne, 20 à 50 pistolets peuvent être lavés avant que le collecteur ne soit rempli de déchets (25 à 30 l). Chaque nouveau récipient de poudre T499 doit être agité avant utilisation. Ouvrir le récipient en suivant les instructions indiquées sur le couvercle. Un brassage vigoureux avec un agitateur (à air ou mécanique) constitue le meilleur moyen pour obtenir des résultats satisfaisants en matière de floculation.

1. Une fois que le collecteur est plein, retirer tout tamis de séparation et remuer vigoureusement.
2. Ajouter 100 g de T499 (1 dosette) au mélange remué et continuer à remuer pendant 5 minutes.
3. Cesser de remuer et laisser les déchets solides se déposer.
4. Vérifier que le liquide est complètement limpide.
5. Si ce n'est pas le cas, répéter les étapes 2 à 4, avant de poursuivre le processus.
6. Placer un filtre dans le récipient destiné aux déchets et ouvrir la vanne située à la base du collecteur de la machine.
7. Une fois que le collecteur destiné au traitement des déchets est vide, essuyer les parois, la base et l'agitateur avant de replacer le tamis de séparation (S'assurer qu'il ne reste aucun résidu de poudre sur le tamis).

ELIMINATION DES DECHETS

Les dépôts recueillis dans le filtre sont classés comme « Déchets contrôlés » et doivent être éliminés selon la réglementation locale.

Le filtrat (liquide) résultant de ce processus de traitement des déchets ne doit pas être éliminé dans les égouts publics **sans avoir obtenu au préalable une autorisation spécifique de la part de la compagnie des eaux locale ou nationale.**

Dans l'attente d'une telle autorisation, le filtrat peut être réutilisé un certain nombre de fois pour le nettoyage des pistolets (il est ci-après dénommé « eau recyclée »). Cette possibilité de recyclage est recommandée uniquement en cas d'utilisation d'une machine de nettoyage manuel des pistolets approuvée, comme la Drestor 1000 ou 2000. Les eaux traitées peuvent être recyclées au maximum 10 fois avant d'être remplacées par de l'eau propre. Les eaux recyclées sont classées comme « Déchets contrôlés » et doivent être éliminées selon la réglementation locale.

Une fois qu'une autorisation a été obtenue pour le rejet dans les égouts publics, le recours au recyclage de l'eau n'est plus nécessaire et de l'eau propre doit alors être employée pour toutes les opérations de nettoyage de pistolets.

STOCKAGE ET MANIPULATION

Des précautions doivent être prises pour s'assurer que la poudre T499 n'est pas inhalée. Il est recommandé de porter un masque anti-poussières lors de l'ajout de la poudre au mélange de déchets. Le port de gants est requis pour le nettoyage du collecteur de déchets.

Le T499 doit être conservé dans un endroit frais et sec, à l'écart de tous solvants ou peintures.

INFORMATIONS RELATIVES AUX COV

Ce produit n'entre pas dans le champ de la directive européenne 2004/42 et n'a donc pas fait l'objet d'une classification en termes de COV.

HYGIENE ET SECURITE

Ces produits sont destinés exclusivement à un usage professionnel, et ne doivent pas être utilisés à des fins autres que celles qui sont indiquées. Les informations contenues dans cette fiche technique se fondent sur les connaissances scientifiques et techniques actuelles. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que le produit est bien adapté à l'usage auquel il le destine. Pour les informations en matière d'hygiène et de sécurité, consulter la Fiche de données de sécurité qui est également disponible à l'adresse suivante : <http://www.ppg.com/PPG MSDS>.

PPG Industries France
10 rue Fulgence Bienvenüe
92238 GENNEVILLIERS CEDEX
FRANCE
Tél. : +33 (0)1 41 47 79 95
Fax : +33 (0)1 41 47 21 25

